

Ordre du jour :

- mouvement local catégories A,B,C lié aux réorganisations de service au 01/01/2023 (mise en place NRP)
- pré-positionnement des inspecteurs stagiaires
- mouvement local des contrôleurs stagiaires

En présence de Messieurs Guerineau et Wiber et des représentants de Solidaires, FO et CFDT.

**Mouvement local catégories A,B,C
lié aux réorganisations de service au 01/01/2023**

La DDFiP49 a distribué par courriel, le 7 novembre, à l'ensemble des agents, la note de service départementale présentant ce mouvement local.

Bien qu'il soit rappelé en gras en 1ère page de cette note que « *ce mouvement spécifique vise exclusivement à accompagner les réorganisations de services intervenant au 01/01/2023 dans le cadre de la mise en place du NRP* », il est précisé en page 2, et rappelé à la demande de Solidaires Finances Publiques, que :

Les agents concernés par ce mouvement sont :

➔ Les agents concernés par une réorganisation des services au 01/01/2023

Ces agents sont tenus de participer au mouvement local (à la demande de Solidaires Finances Publiques, la Direction a précisé que les agents tenus de participer au mouvement local et qui s'abstiennent de participer seront affectés ALD local)

Ces agents bénéficient de priorités au plan local. Ils peuvent demander tous les postes du 49, même ceux non concernés par une réorganisation.

➔ Les autres agents de la DDFiP 49



Tout agent affecté dans le Maine et Loire peut demander à participer à ce mouvement local, sur les postes ouverts dans le cadre du NRP (services réorganisés).

Ceci étant, nous vous conseillons si vous souhaitez participer à ce mouvement de solliciter tous les postes qui potentiellement vous intéressent puisque le jeu des chaises musicales peut conduire à libérer un poste dans un service qui ne fait pas l'objet d'une restructuration.

Pour exemple: la direction nous a informé, qu'à sa connaissance, un poste resterait vacant au SGC Saumur à l'issue de la réorganisation. Si un ou une collègue du SDIF d'Angers, par exemple, le sollicite et l'obtient, par voie de conséquence, son poste au SDIF devient vacant et peut donc être pourvu.

La règle d'or : demander uniquement les postes qu'on souhaite obtenir et ne pas se limiter dans sa demande. La chance de voir sa demande satisfaite même si elle est infime, doit être saisie.

Solidaires Finances Publiques ne peut que te conseiller fortement de nous envoyer le double de ta demande pour en assurer l'étude et le suivi auprès des RH.

Délai de séjour :

À la demande de Solidaires Finances Publiques, la Direction a apporté les précisions suivantes :

- aucun délai de séjour ne sera opposé aux agents tenus de participer à ce mouvement
- pour les agents ayant choisi de participer volontairement à ce mouvement, le délai de séjour (normalement de 2 ans), prendra fin au plus tard au 31 août 2024 (délai ramené à 20 mois).

En tout état de cause, nous te conseillons, là encore, de solliciter ta mutation (si tu aspirés à changer de poste) même si des délais de séjour s'imposent à toi. N'hésite pas sur ce point à nous contacter.

Pré-positionnement des Inspecteurs stagiaires promotion 2022/2023

7 inspecteurs stagiaires ont été pré-positionnés sur la DDFiP49.

Localisation des services proposés par la DDFiP49 :

- 2 postes restés vacants au 01/09/2022 : SIE Saumur – SIE Cholet

- 5 postes considérés comme « peu demandés », selon la direction, dans le cadre du mouvement général :

2 en BDV Angers, 1 au PCE Angers, 1 en Direction (SPL), 1 au SGC Couronne Angers (Trélazé).

À la demande de Solidaires Finances Publiques, la Direction a confirmé que les inspecteurs stagiaires avaient cependant la possibilité de demander tous les postes dans le Maine et Loire, même ceux non proposés.

Les inspecteurs stagiaires ont vocation à être ensuite titularisés sur le poste obtenu. Nous rappelons, régulièrement, que ces pré-positionnements peuvent induire certaines tensions pour nos collègues déjà en poste dans le département, qui aspirent à muter et qui voient des postes, parfois créés ex-nihilo, et préemptés par ces stagiaires pour les besoins de leur affectation. Il ne s'agit pas d'opposer les agents les uns aux autres, mais juste de s'assurer qu'un pré-positionnement ne lèse personne et que les règles d'affectation sont ensuite respectées.

Communication du pré-positionnement : vendredi 18 novembre

Affectation des contrôleurs stagiaires promotion 2022/2023

15 contrôleurs stagiaires ont obtenu une affectation sur la DDFiP49.

15 postes à pourvoir ont été définis par la Direction :

ANGERS : 3 en Direction (*dont 0 au CdC*) et 1 en SPFE

CHOLET : 2 en SIP, 3 en SIE, 2 en SGC

SAUMUR : 1 en SIP, 1 en SIE, 1 en SGC

SEGRE : 1 en SGC

Monsieur Guérineau et Monsieur Wiber constatent que les sites extérieurs ont du mal à faire le plein en effectifs.

Solidaires Finances Publiques a expliqué que ce désamour était peut-être dû aux vagues successives de suppressions de services extérieurs depuis plusieurs années.

Les agents peuvent difficilement envisager de s'installer durablement sur un site menacé de fermeture (expériences de Baugé, Segré, Trésoreries...), ou ayant des services sur la sellette (SIE Saumur, dont le transfert a été un temps envisagé et dont l'idée n'est pas abandonnée).

Solidaires Finances Publiques a aussi fait remarquer qu'un service implanté sur un site, dont le chef de service est, quant à lui, physiquement sur le site principal à Angers, ne donne pas une image de pérennité et ne peut donc pas être attractif (PCE, PCR...)

Publication du mouvement : jeudi 10 novembre 2022

Arrivée sur le poste pour le stage pratique : mi-avril 2023

Titularisation : 1^{er} octobre 2023

Autres points abordés lié aux réorganisations de service au 01/01/2023

Ouverture de tiers-lieux

L'ensemble des syndicats a réaffirmé le souhait exprimé par les agents d'avoir à disposition, des tiers-lieux équipés leur permettant de travailler à distance sans subir l'isolement du télétravail à domicile.

La Direction est favorable à la mise en place de tiers-lieux ouverts à tous les agents (concernés par une restructuration ou non), mais à ce jour aucun calendrier n'est fixé, ni de lieux définis.

Cependant, pour les agents concernés par une restructuration, le travail à distance sera possible dès le 1^{er} janvier 2023 ; On peut donc légitimement penser que ce travail à distance se fera dans les espaces laissés vacants suite à restructuration qu'on pourra alors qualifier de tiers-lieux

Reste à définir les contours de la notion de travail à distance / télétravail dans un 1/3 lieu :

- la possibilité de badger en travail à distance, semble être exclue, pour l'heure, par les RH. Dans une adresse au Directeur, Solidaires a entendu démontrer que rien ne s'y opposait et sur ce sujet le Directeur s'est dit à l'écoute.
- la possibilité de badger en télétravail (à domicile) n'est toujours pas prévue (c'est une revendication que nous continuons de porter qui se heurte aux caractéristiques de sirhius.

Le Tableau des emplois au SGC Baugé

Une modification du TAGERFIP pour tenir compte des emplois réels suite à restructuration a été évoquée lors de cette réunion, en particulier, pour tenir compte des mesures ponctuelles prises dans le cadre des restructurations de services suite à la suppression du SIP et à la bascule d'un agent vers le SGC.

La direction indique que rien n'est prévu en ce sens, pour l'heure.

Le NRP et l'organisation du PCR

Suite à la note de service SJCFIA/2022/10/4242 du 31 octobre 2022, qui impacte très fortement les conditions de travail de nos collègues en PCR, Solidaires Finances Publiques a interrogé la Direction sur le devenir des antennes du PCR dans le Maine et Loire.

Concernant l'antenne de Baugé : la suppression et le transfert des emplois à Angers au 1^{er} septembre 2023 sera validée dans le cadre d'un CTL qui sera convoqué avant la date limite de dépôt des demandes de mutation dans le cadre du mouvement national (soit au plus tard mi-janvier 2023)

Concernant l'antenne de Cholet : la note précitée rappelle que les antennes de 5 agents et moins devront être regroupées sur le site principal au plus tard le 1^{er} septembre 2024.

La direction n'envisage pas du tout, pour l'heure, que l'antenne de Cholet, dont l'effectif est actuellement de 7 agents, soit concernée. Solidaires Finances Publiques en prend acte, mais la vigilance reste de mise concernant un PCRП qui est toujours considéré comme étant en sur-effectif par rapport à d'autres départements. À la faveur, du plan « suppression » d'emploi de fin d'année, la tentation pourrait être grande de localiser les suppressions opportunément sur ces structures.

Contractuels et contrats PACTE

1- Les contractuels

Une 3^{ème} vague d'embauche de contractuels est prévue au plus tard le 31/12/2022

Deux emplois C pour des contrats allant jusqu'au 31/08/2025 maximum.

Fiches de postes proposées : SPFE Angers et Trésorerie CHU

2 – Les contrats PACTE

Il était prévu de signer deux contrats :

1 pour le SGC de Baugé et 1 pour le SIE de Cholet, mais le contrat pour le SGC de Baugé n'a pas abouti.

Accueil SIP Angers

La question de la présence d'un chef de service stable à l'accueil du SIP à Angers a été posée. Monsieur Guérineau a répondu qu'une solution était peut-être trouvée, mais qu'il était trop tôt pour l'annoncer car ce n'était pas encore sûr. Réponse d'ici peu.

La question a été posée de savoir pourquoi ce poste nécessitait un A+ alors que :

- des cadres A ont occupé ou occupent ce poste depuis le départ de Didier Desprez.
- et que par ailleurs, des cadres A peuvent manifester leur intérêt pour ce poste.

Réponse de la Direction, le poste est identifié A+, mais...

En seconde lecture, on peut en conclure que si le poste est, en définitive, accepté par un IDiV, la question ne se pose plus, mais dans le cas où la piste envisagée s'avérerait infructueuse, là encore le plan emploi pourrait, peut-être, venir corriger une situation pour le moins inconfortable.

Elections professionnelles

La cérémonie de scellement des urnes est prévue le lundi 28 novembre 2022. Elle permet officiellement l'ouverture des votes qui interviendra le 1^{er} décembre à 8h30, pour se clore, le 8 à 17h.

Pour rappel : la possibilité de créer son compte électeur (condition nécessaire pour voter) est ouverte depuis début novembre.

Un courriel contenant l'identifiant de connexion a été transmis à l'ensemble des agentes et agents le 2 novembre. Il permet, via l'ENSAP, d'activer sa carte d'électeur et de générer ensuite un mot de passe personnel de connexion.

Nous invitons les agentes et agents à le faire sans tarder.



TA VOIX, NOTRE FORCE!
SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES & SOLIDAIRES FINANCES